

DEPARTEMENT DU VAR
Arrondissement
de Draguignan
Séance du :
11/11/2021
Date de la convocation :
08 novembre 2021

Loi du 5 Avril 1884 -
MAIRIE DE COMPS SUR ARTUBY

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le 15/11/2021
ID : 083-218300440-20211111-2021_55-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2021 _ 55	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt et un et le onze novembre à 10h,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal – BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José
– GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette - TROIN François et LUCAS Aurore.

Secrétaire de séance : LUCAS Aurore

Objet : EXTENSION de l'ECOLE avec la CREATION d'un REFECTOIRE -
Contrat de Maitrise d'œuvre.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu d'entamer les travaux d'extension de
l'Ecole avec la création d'un réfecoire.

A cet effet, il dépose sur le bureau de l'assemblée 3 propositions d'honoraires :

- M. Thierry MARTEL pour un montant de 23 750,00 € H.T.
- M. GUSTAV HAMM pour un montant de 22 300,00 € H.T.
- Mme Madou HILLENUIS pour un montant de 18 375,00 € H.T.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, DECIDE :**

- d'ACCEPTER le contrat de maîtrise d'oeuvre présenté par Mme Madou HILLENUIS
pour un montant de 18 375,00 € H.T. pour un montant de travaux estimé à 150 000,00 € H.T.

- D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à cette
opération.

- d'ANNEXER le contrat à la présente délibération.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 15 NOV. 2021
et publication le: 15 NOV. 2021

Le Maire
A. BARALE



Le Maire
A. BARALE



Madou HILLENUS



Date : le 26 octobre 2021

Concerne : **EXTENSION ECOLE COMPS**

Nombre de pages (compris celle-ci) : 2

expéditeur : **Madou HILLENUS**

destinataire : **Monsieur le Maire de COMPS**

PROPOSITION D'HONORAIRES
ECOLE PRIMAIRE DE COMPS SUR ARTUBY
extension de l'école avec un réfectoire

OBJET

Concerne : **projet d'extension de l'école avec un réfectoire**

Type de mission : « mission dite « complète » Etudes et Travaux

MONTANT DES TRAVAUX ESTIME : 150 000 € HT

CALCUL HONORAIRES

VOIR TABLEAU ANNEXE

-selon critères LOI M.O.P.-

En résumé : taux d'honoraires moyen de 12 %

Montant des honoraires = **18 375.00 € HT**, comprenant une mission de Base Loi MOP + 2 missions

complémentaires : OPC + Demande de Permis de Construire.

DELAIS PHASE ETUDES

ESQUISSE	2 semaines
APS APD	4 semaines
DEMANDE PC	4 semaines (hors délais études des tiers)
PROJET	6 semaines
ACT	2 semaines
VISA	1 semaine

MISSIONS COMPLEMENTAIRES

- demande de Permis de Construire
- O.P.C.

INCLUS DANS LA PRESTATION

toutes les études sous-traitées à des Bureaux d'Etudes :

- VRD et structure
- assurance pour mission complète

Opération : EXTENSION ECOLE PRIMAIRE - Type : Etab. d'enseig

Sommaire

Sommaire

Estimation de la rémunération prévisionnelle

Tableau récapitulatif

Mission confiée

Missions complémentaires

Total

1
2
3
4
5
6

Opération : EXTENSION ECOLE PRIMAIRE - Type : Etab. d'enseig

Tableau récapitulatif

► Mission de base minimum	16 375 € HT
(FSU - APS - APD - PROJET - ALT - DET - ADR)	
► Elements optionnels de la mission de base	0 € HT
► Missions complémentaires	1 800 € HT
(2 missions complémentaires)	
► Estimation du montant total de remuneration	18 375 € HT

Opération : EXTENSION ECOLE PRIMAIRE - Type : Etab. d'enseigr

Missions complémentaires

Nom de la mission complémentaire	Montant en € HT par élément de mission complémentaire (à renseigner)
Organisation pilotage coordination de chantier	1 000
Demande Permis de Construire	800
Montant du forfait des missions complémentaires	1 800